



Date de transmission de l'acte: 21/04/2026

Date de reception de l'AR: 21/04/2026

025-242504355-DE_2026_014-AR

A G E D I

VP

Décision de la Présidente n°2026-014

La Présidente de la Communauté de communes du Plateau du Russey,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2026-020 en date du en date du 08 avril 2026, visée en Sous-préfecture le 14 avril 2026 portant délégation d'attributions à la Présidente, et notamment pour décider de l'adhésion à des associations ou organismes lorsque le montant annuel de la cotisation n'excède pas le seuil fixé par ladite délibération ;

Vu les crédits inscrits au budget principal 2026 ;

Considérant l'intérêt, pour la Communauté de communes du Plateau du Russey, de soutenir les actions conduites par BGE Franche-Comté en matière d'accompagnement à la création, à la reprise et au développement d'entreprises ;

Considérant que cette adhésion s'inscrit dans les objectifs communautaires de développement économique et d'accompagnement de l'initiative locale ;

DÉCIDE

Article 1er – Adhésion

La Communauté de communes du Plateau du Russey adhère à **BGE Franche-Comté** au titre de l'année 2026.

Article 2 – Montant

Le montant de l'adhésion est fixé à 150 € pour l'année 2026.

Article 4 – Information du conseil communautaire

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil communautaire lors de sa plus prochaine réunion.

Fait à Le Russey, le 21/04/2026


La Présidente,
Valérie PAGNOT

Communauté de Communes du Plateau du Russey

17, avenue De Lattre de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY

Tél. : 03 81 43 81 26 - Fax : 03 81 43 74 17 - courriel : contact@cc-russey.fr